



## Annexe « E »

# SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES & PLANS\_V2



## Annexe « E » SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES ET PORTÉE DES TRAVAUX\_V2

**Objet :** Installation de bornes de recharge de niveau 2 pour véhicules électriques, à sept (7) centres de recherche d'AAC: Kentville, Nouvelle-Écosse; 2) Ste-Foy (Québec), Québec; 3) London, Ontario; 4) Saint-Hyacinthe, Québec; 5) Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard; 6) Fredericton, Nouveau-Brunswick; et 7) St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador.

### 1.0 Introduction

La présente demande de proposition (DP) vise à acquérir une solution clé en main pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, à sept (7) centres de recherche d'Agriculture et Agroalimentaire Canada situés à 1) Kentville, N-É; 2) Ste-Foy (Québec), QC; 3) London, On; 4) Saint-Hyacinthe, QC; 5) Charlottetown, IPÉ; 6) Fredericton, N-B; et 7) St. John's, T.-N.-L.

Cette solution clé en main doit inclure la fourniture et l'installation d'équipement d'alimentation de véhicules électriques (EAVE) ainsi que des composantes complémentaires (système de contrôle de la consommation d'énergie et de paiement), la coordination des travaux devant être effectuée par un électricien local certifié, ainsi que la prestation de services de gestion de projet du début à la fin du projet, c'est-à-dire à partir de la première visite des lieux jusqu'à la mise en service de l'équipement afin de s'assurer que celui-ci soit pleinement fonctionnel. L'EAVE permettra de recharger plusieurs véhicules simultanément et de surveiller la consommation d'énergie de ceux-ci, et il sera muni de fonctions servant à en contrôler l'accès et à permettre le paiement à l'utilisation par les employés. L'installation devra également permettre un agrandissement futur à coûts opérationnels et infrastructurels minimaux. L'EAVE proposé par l'entrepreneur doit être de Protocole de Point de Charge Ouvert (version 1.5 ou ultérieure), **OU** l'équipement propriétaire de compatibilité exclusive avec le système de surveillance et de contrôle des véhicules électriques existants à AAC.

La présente DP a pour but d'inviter des entrepreneurs en conception-construction à soumettre des propositions.

### 2.0 Échéancier des travaux de construction

#### Début des travaux

Le Canada prévoit débiter les travaux à la date d'octroi du contrat (date provisoire : 29 août 2018).

#### Achèvement des travaux

L'entrepreneur devra avoir terminé les travaux avant le 31 octobre 2018.

### 3.0 Visites de sites facultatives

Bien que les visites soient facultatives, les soumissionnaires potentiels, ou leurs représentants, sont fortement encouragés à participer au plus grand nombre de visites possibles. Ces visites permettent aux soumissionnaires de confirmer la faisabilité de leur installation et la capacité du service électrique existant à supporter la nouvelle charge de l'EAVE, de même que d'identifier la portée des travaux requis.

Il est recommandé que le soumissionnaire ou un représentant de ce dernier visite les lieux d'exécution des travaux. Des dispositions ont été prises pour qu'il y ait une visite de ces lieux. Dates et heures de visite de chaque site :

- 1) Kentville (Nouvelle-Écosse) : **le mardi 31 juillet 2018 à 10 h (heure locale)**, au 32, rue Main, Kentville, Nouvelle-Écosse, B4N 1J5;
- 2) Québec (Québec) : **le mardi 31 juillet 2018 à 10 h (heure locale)**, au 2560, boulevard Hochelaga, Québec, G1V 2J3;
- 3) London (Ontario) : **le mardi 31 juillet à 10 h (heure locale)**, au 1391, rue Sandford, London, Ontario, N5V 4T2;
- 4) Saint-Hyacinthe (Québec) : **le mercredi 1<sup>er</sup> août 2018 à 10 h (heure locale)**, au 3600, boulevard Casavant Ouest, Saint-Hyacinthe, Québec, J2S 8E3;
- 5) Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) : **le mercredi 1<sup>er</sup> août 2018 à 10 h (heure locale)**, au 440, avenue University, Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, C1A 4N6;



## Appendice « E » SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES ET PORTÉE DES TRAVAUX\_V2

- 6) Fredericton (Nouveau-Brunswick) : **le jeudi 2 août 2018 à 10 h (heure locale)**, au 850, route Lincoln, Fredericton, Nouveau-Brunswick, E3B 4Z7;
- 7) St. John's (Terre-Neuve) : **le jeudi 2 août 2018 à 10 h (heure locale)**, au 308, route Brookfield, St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador, A1E 0B2.

Les soumissionnaires devront signer une feuille de présence.

Les soumissionnaires qui ne prendront pas part aux visites ou qui n'y enverront pas de représentant, n'auront pas la possibilité d'avoir un autre rendez-vous, mais ils pourront tout même soumettre une offre.

Toute précision ou tout changement apporté à la demande de soumissions, suite de la visite des lieux, sera inclus dans la demande de soumissions sous forme d'une modification.

### 4.0 Spécifications techniques

#### Exigences générales applicables aux emplacements

- L'entrepreneur doit installer deux chargeurs de niveau 2 par emplacement, montés sur un seul socle.
- L'entrepreneur doit installer un équipement EAVE de Protocole de Point de Charge Ouvert (version 1.5 ou ultérieure) **OU** l'équipement propriétaire de compatibilité exclusive avec le système de surveillance et de contrôle des véhicules électriques existants à AAC. (Note : AAC possède actuellement un réseau de 20 bornes de recharge pour les véhicules électriques. Ces bornes sont contrôlées à l'aide d'un logiciel fourni par la système mondial de gestion FLO. Si l'équipement propriétaire est offert, il doit s'intégrer facilement au système de surveillance de contrôle d'accès existant.)
- Chaque dispositif doit être doté d'une déconnexion sûre (disjoncteur approuvé par les ULC).
- L'installation doit être faite avec un disjoncteur AAC d'au moins 40 A nominaux.
- Le courant maximal disponible doit être partagé de façon optimale parmi au plus quatre stations connectées en parallèle au même circuit, sans jamais excéder la capacité maximale du circuit.
- L'installation doit tenir compte d'un ajour futur d'au plus deux chargeurs supplémentaires fournissant une intensité minimale de 8 à 30 A à chaque station. Les fournisseurs potentiels devraient visiter les sites afin de déterminer la capacité d'alimentation disponible à chaque emplacement et la portée des travaux nécessaire au respect de cette exigence.
- Le câblage électrique et les conduits doivent être « sortis » à la jonction des espaces de stationnement suivants successifs et obturés de bouchons en prévision des ajouts futurs. (Voir les cartes de sites pour la configuration des stationnements.)
- Le socle doit être monté sur une dalle de béton d'au moins 16 po sur 16 po et enfoncée suffisamment dans le sol pour prévenir un soulèvement par le froid.
- Les lignes électriques doivent être acheminées par un conduit souterrain d'au moins 2,5 po destiné aux futurs câbles. Le conduit doit comporter une corde de tirage. Il est recommandé aux fournisseurs potentiels de visiter les lieux afin de déterminer l'étendue des travaux d'excavation et de restauration qui seront requis.
- L'entrepreneur devra exposer à la lumière du jour tous les services publics souterrains avant le début des travaux d'excavation.
- Une borne d'amarrage de protection doit être installée devant le socle : borne en aluminium de 6 po remplie de béton avec un manchon extérieur en vinyle jaune. Les travaux comprendront l'excavation d'une profondeur de 3 pi au-dessous du niveau du sol, le remblayage en béton et la remise en état de la zone autour des bornes de protection.



## **Appendice « E »**

### **SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES ET PORTÉE DES TRAVAUX\_V2**

- L'équipement doit être muni d'un mécanisme rétractable comprenant un câble d'au moins 18 pi (5,4 m) afin d'empêcher le câble et la prise de traîner sur le sol.
- Tous les travaux doivent être exécutés conformément aux spécifications de la norme SAE J1772.
- Tous les travaux doivent être exécutés conformément aux normes des ULC et de la CSA, ainsi qu'au Code canadien de l'électricité de 2018, partie 1 applicable à l'EAVE.
- L'entrepreneur doit détenir un permis pour les travaux et exécuter ceux-ci conformément aux lois locales.
- Les travaux doivent respecter les spécifications d'installation applicables à l'EAVE.
- Les dispositifs de sécurité de l'EAVE doivent au moins comprendre une protection contre les surintensités, un disjoncteur de fuite de terre, un dispositif de vérification des prises de terre et un détecteur de relais bloqué.
- L'EAVE doit convenir à une utilisation extérieure (exposition aux intempéries et à des températures allant de -30°C jusqu'à +40 °C).
- Système et terminal de paiement sécurisé (intégré à l'équipement ou composant complémentaire) – Afin de simplifier le paiement pour chaque utilisation, ce système doit être géré par un tiers (p. ex., PayPal, VeriTrust, Moneris ou une société analogue qui a fait ses preuves). Les profits tirés de l'utilisation des bornes de recharge doivent être remis à AAC au moins tous les trimestres.
- Système de contrôle de la consommation d'énergie – Le système de contrôle doit être basé sur le Web, afin de permettre à AAC de recueillir des données sur les sept (7) emplacements via internet ou par service cellulaire, et permettre l'analyse des données par le biais d'un seul programme de surveillance. Ce programme de surveillance doit être « off the shelf » et prêt pour une application immédiate. Les données à afficher par le système doivent inclure au minimum: l'identification de l'utilisateur, identification de la station de recharge (localisation), temps d'utilisation et durée, kWh consommés, coût.
- Contrôle d'accès au moyen d'une clé ou d'une carte d'identité par radiofréquence (IRF) – Le dispositif de contrôle empêchera la recharge si l'utilisateur ne possède pas de clé ou de carte IRF.
- L'EAVE doit être protégé par une garantie prolongée de trois ans commençant à partir de la date de mise en service, et devra couvrir les pièces et la main-d'œuvre.

### **Exigences électriques applicables à tous les emplacements**

Les chargeurs doivent être installés sur leur propre circuit (aucune autre sortie ne sera sur le même circuit). L'alimentation d'AAC consiste en une tension triphasée de 208 V ou monophasée de 240 V (cette information devrait être confirmée au moment des visites recommandées). Durant les travaux de construction, chaque panne de courant doit être planifiée de concert avec la personne-ressource principale (généralement le gestionnaire des installations), et ce, à chaque emplacement.

### **Livrables requis pour tous les emplacements**

- Des services de gestion de projet pour surveiller le projet du début à la fin, y compris la coordination des activités d'installation jusqu'à la mise en service de l'équipement.
- Une formation manuelle à l'intention du gestionnaire de la flotte local et du gestionnaire des installations afin de familiariser ceux-ci avec l'utilisation et la maintenance de l'EAVE. La formation doit être donnée par une personne formée par le FEO dans la langue choisie par le gestionnaire des installations. Des documents d'utilisation et de maintenance de tous les composants de l'EAVE doivent être remis en français et en anglais (électroniques ou imprimés) à raison d'un exemplaire (si imprimé) par emplacement.
- Dans le mois suivant la date de mise en service de l'équipement, l'entrepreneur doit donner une formation à au plus 14 employés de l'AAC (deux par site) sur l'utilisation du système de gestion des données (divers



## **Appendice « E »**

### **SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES ET PORTÉE DES TRAVAUX\_V2**

supports sont acceptables, comme WebEx, des manuels, de la téléconférence, etc.), en français et en anglais.

- À la remise de la facture finale au chargé de projet, l'entrepreneur doit fournir des dessins conformes à l'exécution pour chacun des sept (7) emplacements en format électronique (PDF ou AutoCADD), de même que deux (2) imprimés. Ces dessins doivent au moins comprendre :
  - o l'EAVE, le panneau d'entretien électrique principal, les déconnexions et la position des protections contre la surcharge;
  - o la position et l'acheminement des conduits souterrains;
  - o un schéma électrique comprenant l'équipement d'alimentation de l'EAVE, le calibre des conduits et des conducteurs, le type et la taille du dispositif de protection contre la surcharge alimentant l'EAVE, les dimensions et la position du panneau électrique principal, des panneaux de distribution, de la protection contre la surcharge, des déconnexions, des compteurs supplémentaires et de l'équipement d' EAVE, le type (niveau), la tension et l'intensité de chaque station de chargement, ainsi que les exigences d'étiquetage d'équipement d'après le Code canadien de l'électricité.

**Achèvement des travaux** : au plus tard le 31 octobre 2018.

#### **Contraintes :**

1. Le soumissionnaire retenu doit avoir les qualifications nécessaires pour accomplir les travaux requis.
2. Le respect des délais constitue une condition essentielle. L'entrepreneur devra commencer les travaux immédiatement après réception de l'avis d'adjudication du marché.
3. Sécurité du site - Voir les conditions générales applicables aux travaux principaux.
4. L'ouvrage pourrait être inspecté par des organismes d'inspection compétents ou du personnel désigné par AAC.

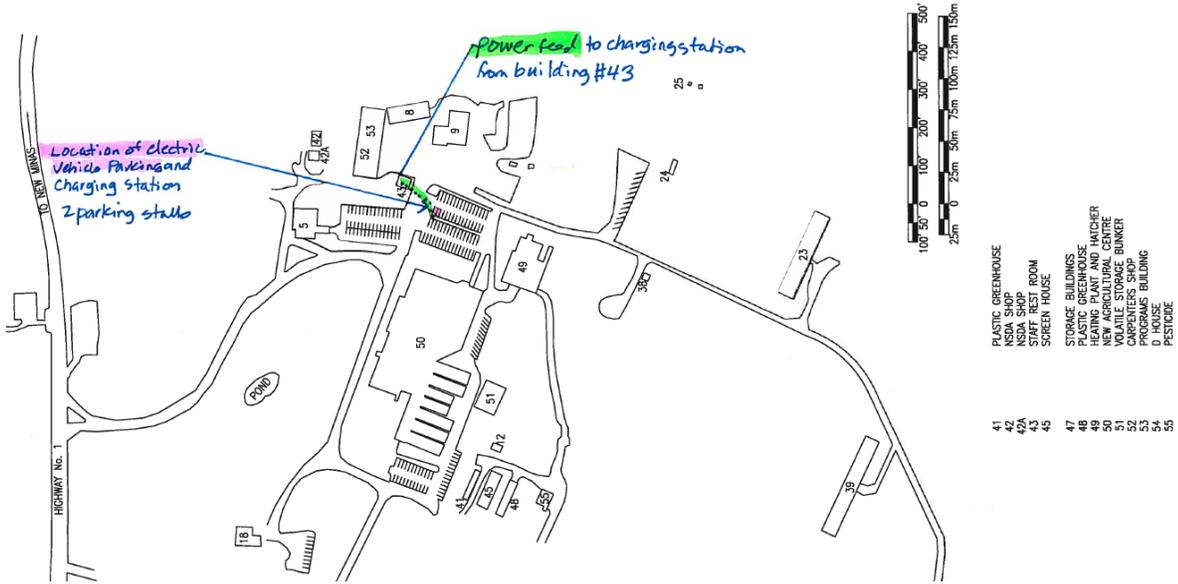


# Appendice « E » SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES ET PORTÉES DES TRAVAUX

## 5.0 Cartes des sites

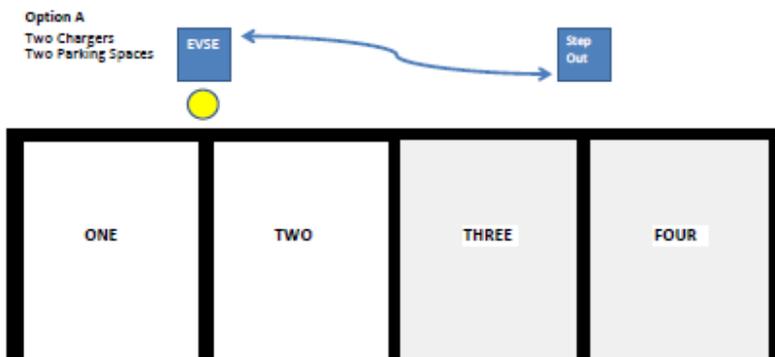
### 1) Centre de recherche et de développement de Kentville

Alimentation située dans le bâtiment n° 43 (salle de repos des employés et bureaux)



Excavation depuis l'alimentation jusqu'au socle : gazon, route en asphalte, bordure en béton.  
Distance approximative de 50 mètres.

### Configuration de stationnement A





## Appendice « E » SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES ET PORTÉE DES TRAVAUX

Alimentation au bâtiment n° 43 à Kentville : 208 V triphasée



### Remarques supplémentaires propres à Kentville :

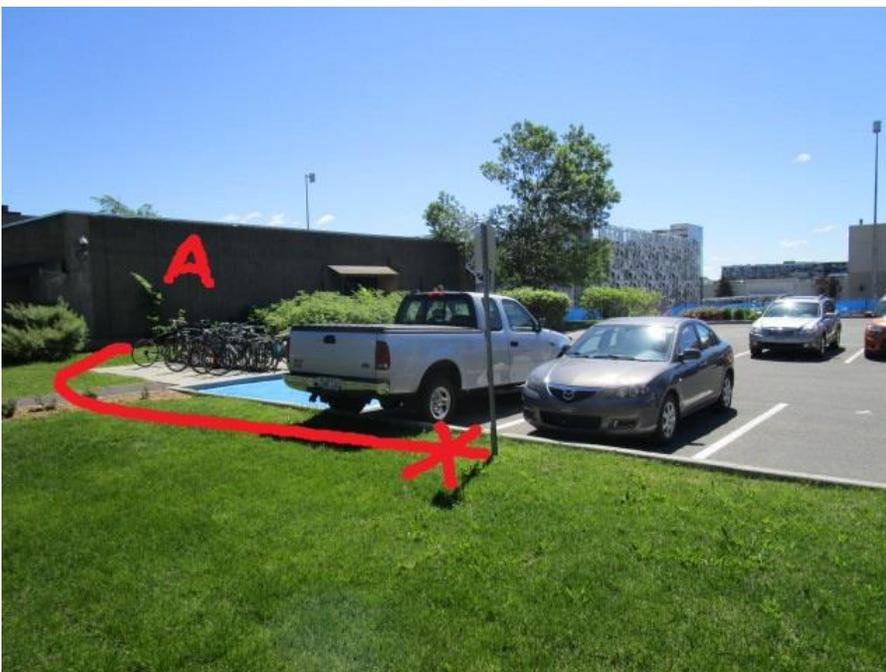
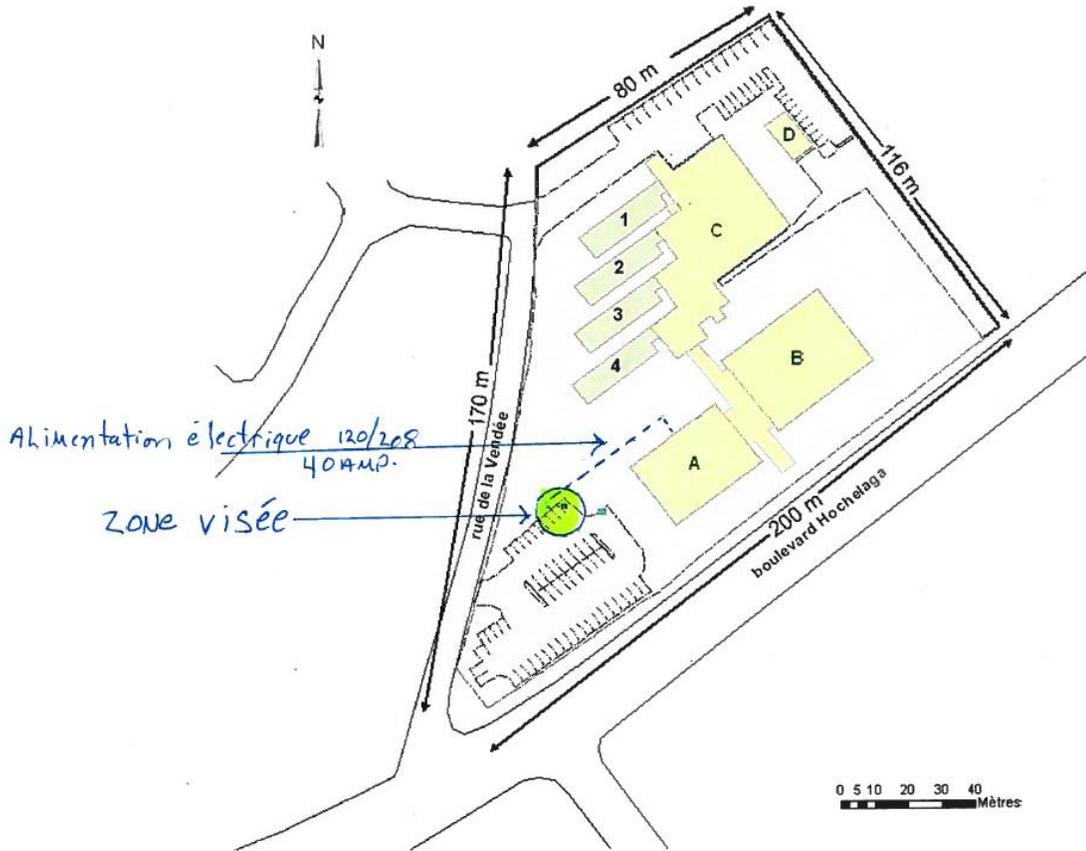
En plus des services publics souterrains habituels (électricité, gaz et téléphone), ce site comporte également de la plomberie.



## Appendice « E » SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES ET PORTÉE DES TRAVAUX

### 2) Centre de recherche et de développement de Québec (Québec)

Alimentation située dans le bâtiment A



Excavation : gazon et chemin pavé étroit,  
environ 150 pi.



## Appendice « E » SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES ET PORTÉE DES TRAVAUX

### Configuration de stationnement B

Option B

Two Chargers

Three Parking Spaces

Long charging cables can service  
3 parking spaces.



### Alimentation, PS-21 (120/208 V, 40 A)





## Appendice « E » SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES ET PORTÉE DES TRAVAUX

### 3) Centre de recherche et de développement de London

Alimentation située dans le bâtiment n° 14



Excavation du conduit  
souterrain : zone  
gazonnée

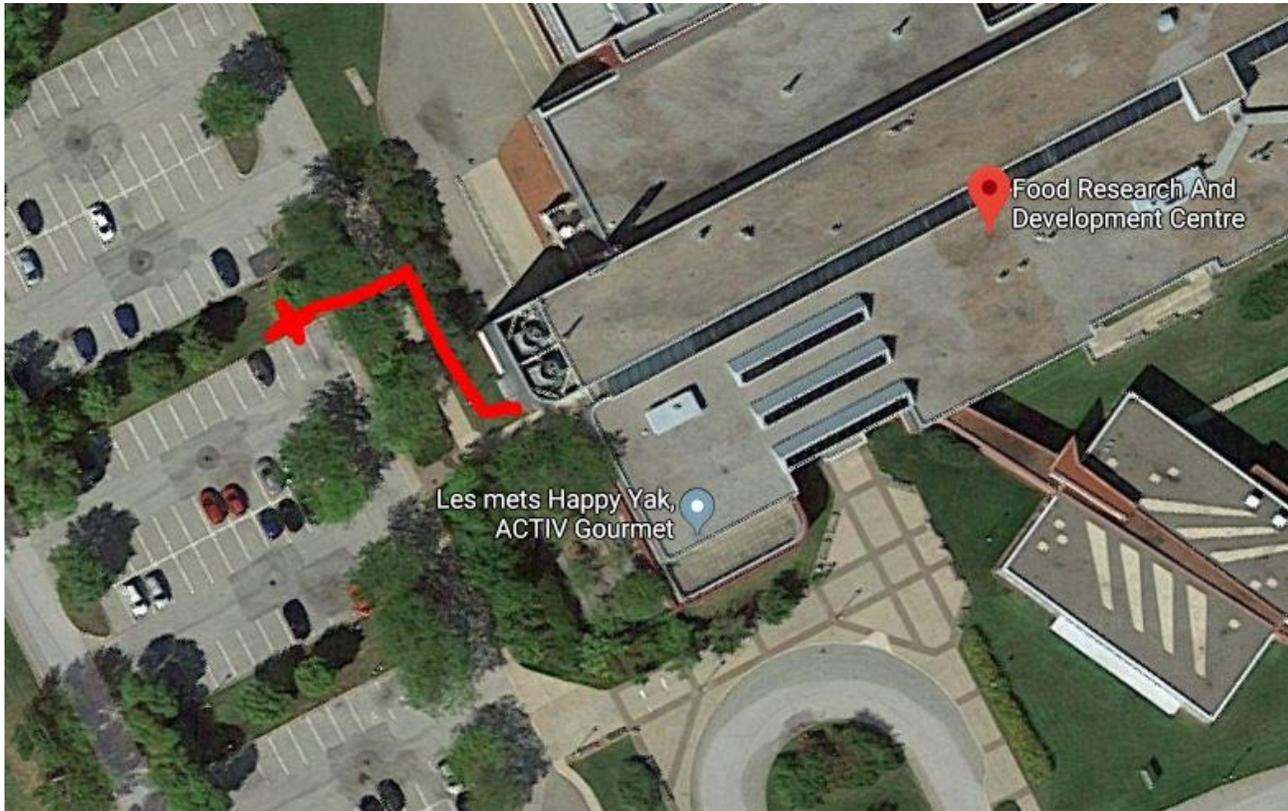




## Appendice « E » SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES ET PORTÉE DES TRAVAUX

### 4) Centre de recherche et de développement de Saint-Hyacinthe

Alimentation située au bâtiment principal



Excavation depuis le  
bâtiment  
jusqu'au stationnement :  
gazon, sous la traverse  
pavée.



# Appendice « E » SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES ET PORTÉE DES TRAVAUX

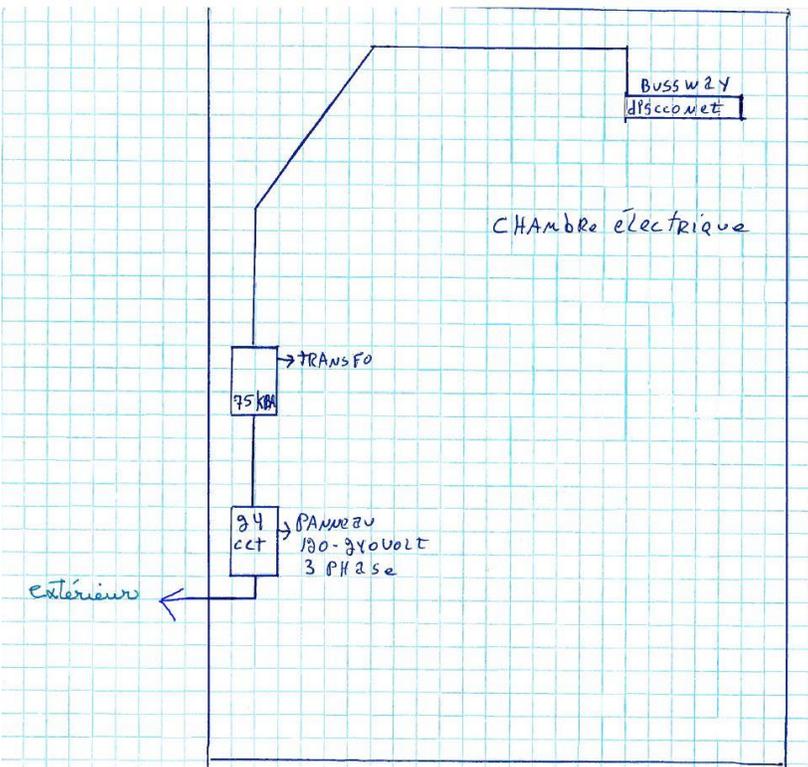


## Configuration de stationnement A

Option B  
Two Chargers  
Three Parking Spaces  
Long charging cables can service 3 parking spaces.



## Salle électrique





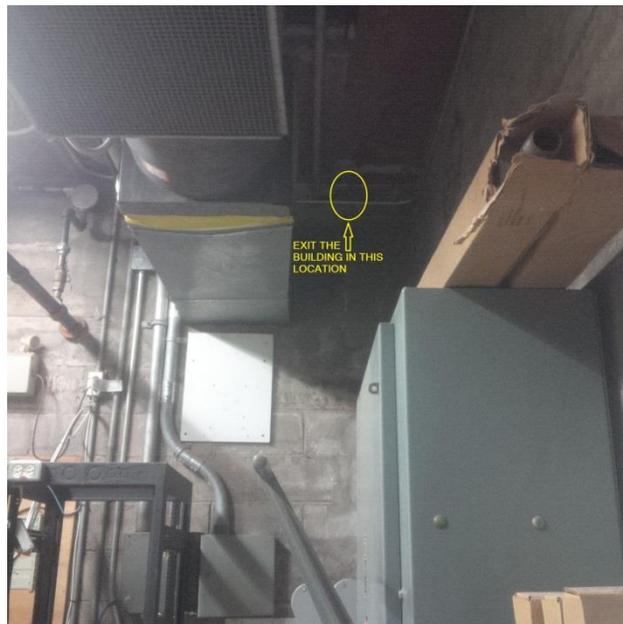
## Appendice « E » SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES ET PORTÉE DES TRAVAUX

### 5) Centre de recherche et de développement de Charlottetown Alimentation située dans le bâtiment C



## Appendice « E » SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES ET PORTÉE DES TRAVAUX

### Configuration de stationnement A



### Charlottetown : Remarques supplémentaires propres au site

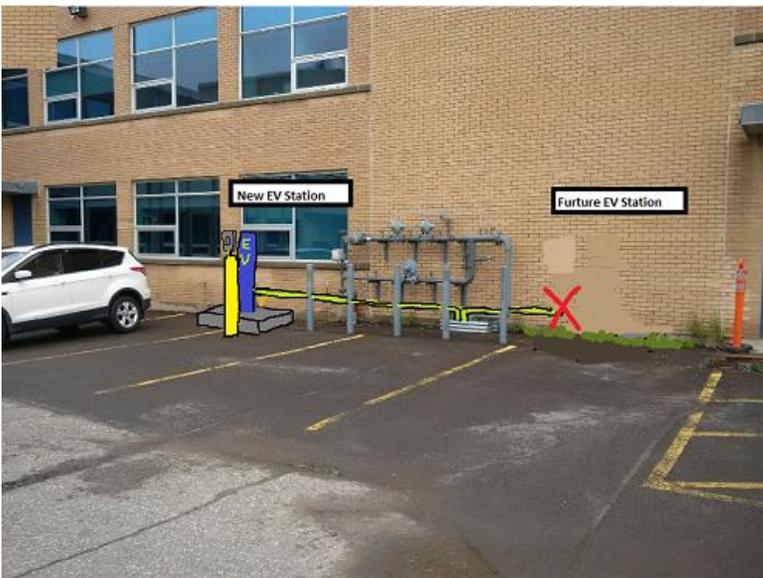
- Le site comporte une alimentation monophasée ou triphasée de 208 V et de 50 A.
- Les photographies montrent l'emplacement du panneau électrique et du conduit.
- Le câblage intérieur doit se trouver dans un tube électrique métallique (TEM).
- Le câblage extérieur doit être dans un conduit rigide.
- La tuyauterie extérieure et intérieure doit avoir un calibre minimal de 1 ¼ po pour optimiser la quantité de fils à tirer dans un seul tuyau en prévision d'installations futures d'EAVE (à déterminer par l'entrepreneur).
- Une boîte de tirage extérieure doit être installée à l'intention du futur câblage d'EAVE.
- Les déconnexions doivent être dotées de fusibles selon les exigences de charge des unités. L'alimentation principale des disjoncteurs est de 50 A et de 208 V monophasée ou triphasée.
- Les câbles souterrains repérés doivent être terminés avant d'installer la dalle de ciment de l'EAVE.



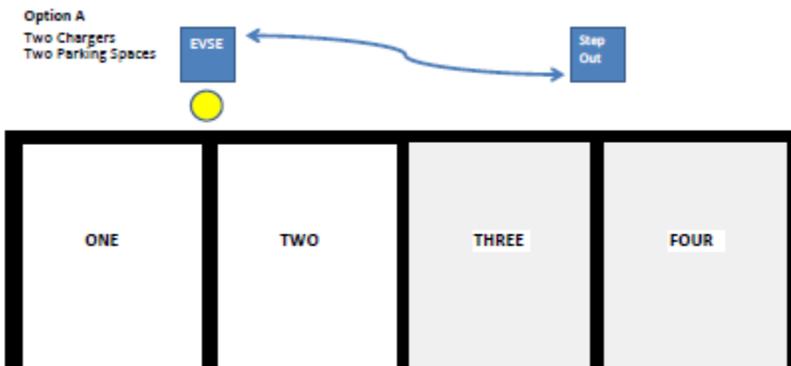
# Appendice « E » SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES ET PORTÉE DES TRAVAUX

## 6) Centre de recherche et de développement de Fredericton

Alimentation monphasée de 208 V située dans le sous-sol du bâtiment n° 1 (bâtiment principal).

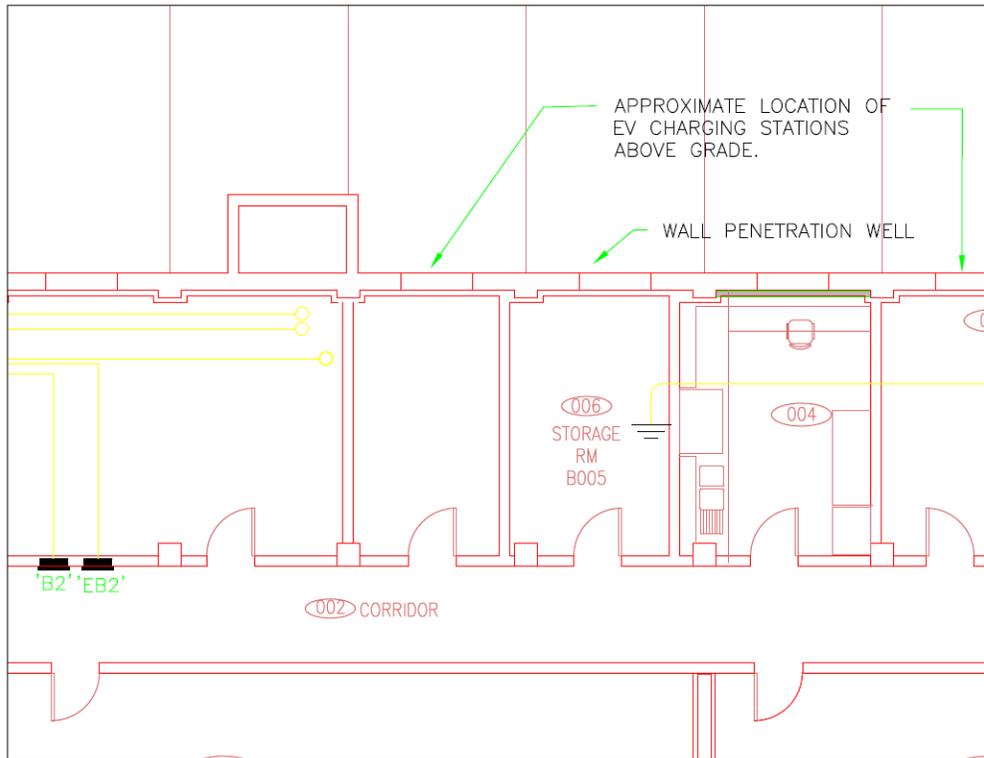


### Configuration de stationnement A





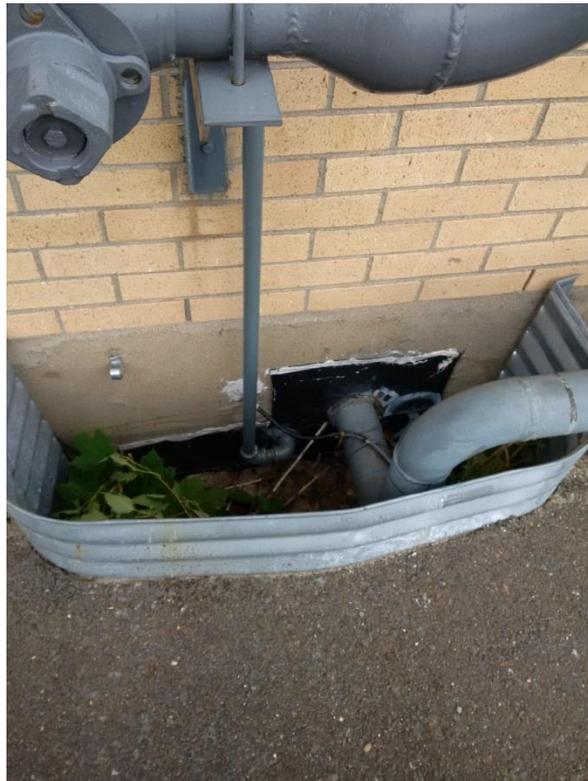
## Appendice « E » SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES ET PORTÉE DES TRAVAUX



Panneau EB2 : de type NBLP, triphasé, quadrifilaire, 225 A max (principal), 225 A (neutre), 240 V max, 22 kA, disjoncteur principal 42 circuits individuels.  
Tuyauterie déjà en place avec deux conduits électriques inutilisés de 3/4 po disponibles pour cette installation.



EB2 toit/traverse de mur extérieur





## Appendice « E » SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES ET PORTÉE DES TRAVAUX

### Remarques propres au site de Fredericton

1. L'entrepreneur doit installer la nouvelle station de véhicule électrique (VE) sur une dalle de propreté en béton coulé sur place mesurant 90 cm de longueur sur 60 cm de largeur sur 20 cm de hauteur. Deux socles doivent être installés, dont l'un servira à une installation future de station VE. L'emplacement final des dalles de béton devra être vérifié sur place par le représentant avant le coulage du béton. Chaque dalle devra être « fixée » au socle en asphalte par quatre broches en acier d'armature de 10 mm pénétrant à 30 cm sous le niveau du sol et s'étendant jusqu'à 15 cm dans le nouveau matériau de la dalle.
2. L'entrepreneur doit suspendre un treillis métallique renforçant le matériau et conçu à cet effet dans le milieu de l'élévation de la dalle. Il doit placer du carton Kraft (KB) entre la surface extérieure du bâtiment et le nouveau béton aux fins d'isolation. Le carton servira de forme à l'endroit où la dalle touche au bâtiment. L'entrepreneur doit placer un pare-vapeur de 20 mL sur le dessous de la dalle (où celle-ci touche à l'asphalte).
3. Immédiatement après le talochage, l'entrepreneur doit balayer la surface de la dalle et arrondir les coins avec un outil d'un rayon de 10 mm. La dalle de propreté terminée doit être peinte. (La couleur sera choisie par le représentant du site.)
4. L'entrepreneur doit installer une borne d'amarrage en béton devant chaque dalle pour protéger chaque fixation de station VE. Les bornes doivent être recouvertes d'un revêtement en plastique ou en PVC jaune conçu à cet effet.
5. L'alimentation (208 V monophasée) doit être fournie depuis le panneau EB2 situé au sous-sol du bâtiment 1 à proximité des nouvelles stations VE.
6. Deux conduits électriques inutilisés de 3/4 po sont installés dans le panneau EB2 et accessibles pour cette installation. L'entrepreneur doit connecter les deux points et acheminer deux nouveaux conduits au-dessus du plafond en T existant dans le corridor vers la salle B005 dotée d'un plafond ouvert (un conduit doit être laissé vide pour une utilisation future).
7. Les conduits doivent consister en des TME et suivre les lignes dans le bâtiment. Les deux TME doivent être raccordés à une nouvelle boîte de jonctions placée à moins d'un mètre de l'ouverture dans le mur du bâtiment. Des câbles techniques (un par station VE) doivent être installés entre cette boîte de jonctions et la position des déconnexions électriques extérieures.
8. Toute pénétration des murs dans le bâtiment et au mur extérieur doit se faire conformément aux ouvertures existantes (p. ex., étanchéité au feu et aux intempéries).

### **Béton coulé en place :**

- a. Tous les ouvrages de béton doivent respecter les normes CAN/CSA-A23.1.-00 « Béton : Constituants et exécution des travaux », CSA A23.3-94 « Calcul des ouvrages en béton » et ACI 306.1-90 « Standard Specification for Cold Weather Concreting ».
- b. L'entrepreneur doit couler le béton conformément à la norme CSA A23.1-00 et obtenir l'approbation du représentant du propriétaire avant de commencer (aviser la partie concernée 24 heures avant de couler le béton).
- c. Résumé des exigences applicables au mélange de béton :
  - Ciment : Portland, type 10.
  - Classe d'exposition : C-2.
  - Rapport maximal eau/ciment : 0,45
  - Résistance minimale du béton : 32 MPa à 28 jours.
  - Grosseur maximale des granulats : pierre concassée d'au plus 3/4 po (diamant).
  - Contenu en air : Catégorie 1, de 5 à 8 % au point de décharge de l'équipement de livraison.
  - Adjuvants : entraîneur d'air (ASTM C 260), Daravair 1000 par Grace Construction.
  - Produits.
  - Densité : Normale. Autre : proportions de mélange de béton permettant de produire la résistance de béton indiquée.

### **Fini du béton et joints de contrôle :**

Immédiatement après le talochage, l'entrepreneur doit balayer de façon uniforme la surface entière de la dalle pour lui donner



## **Appendice « E »**

### **SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES ET PORTÉE DES TRAVAUX**

un fini uniforme comportant des rugosités régulières d'au plus 2 mm de profondeur en passant le balai perpendiculairement à l'axe central. Il doit arrondir les coins, y compris les joints, avec un outil d'un rayon de 10 mm.

#### **Période de prise du béton :**

- a. L'entrepreneur doit finir le béton exposé conformément à la norme CSA A 23.1-00. Si la température est d'au moins 25 degrés, la prise du béton initiale doit de faire de pair avec une pulvérisation d'eau, du sable humide ou une toile de jute plutôt qu'un produit de cure afin d'exploiter le refroidissement par évaporation. L'entrepreneur doit appliquer le produit de cure immédiatement après la prise du béton initiale.



## Appendice « E » SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES ET PORTÉE DES TRAVAUX

### 7) Centre de recherche et de développement de St. John's

Alimentation située dans le bâtiment n° 38 (serre)

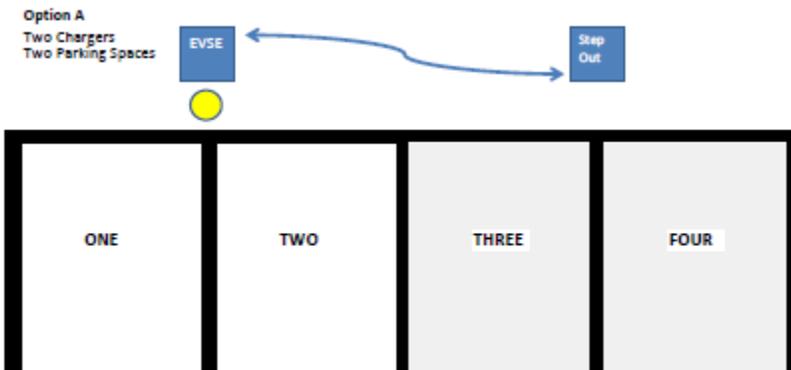


Excavation du conduit souterrain : zone gazonnée



## Appendice « E » SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES ET PORTÉE DES TRAVAUX

### Configuration de stationnement A



### Remarques supplémentaires propres au site de St. John's :

Le panneau d'alimentation A de 120/208 V triphasée se trouve dans la serre du bâtiment 38, qui comporte un espace ouvert au grenier pour acheminer les câbles électriques aux murs extérieurs.





## Appendice « E » SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES ET PORTÉE DES TRAVAUX

### 6.0 Personnes-ressources des lieux des travaux

6.1 Nom du chargé de projet : *à insérer au moment de l'attribution du contrat.*

Chargé de projet :  
Téléphone (bureau) :  
Téléphone cellulaire :  
Courriel :

Le chargé de projet (ou son représentant autorisé) est responsable de ce qui suit :

1. de tous les aspects relatifs au contenu technique des travaux visés par le contrat;
2. la définition des changements proposés à la portée des travaux; toutefois, ces changements ne pourront être confirmés qu'au moyen d'une modification du contrat produite par l'autorité contractante;
3. l'examen et l'approbation de toutes les factures soumises.
4. l'inspection et l'acceptation de tous les travaux réalisés, tels qu'ils sont décrits dans l'énoncé des travaux;

6.2 Personnes-ressources des sites : *à insérer au moment de l'attribution du contrat.*

#### 1) Centre de recherche et de développement de Kentville

32, rue Main, Kentville (Nouvelle-Écosse) B4N 1J5

**Heures d'ouverture normales** : de 8 h à 16 h 30 (heure de l'Atlantique)

**Arrivée** : L'entrepreneur devrait signaler son arrivée à la centrale de chauffage (bâtiment n° 49) qui se trouve à l'est du complexe de recherche principal et y rencontrer les employés des installations. L'un des employés sera assigné aux travaux avec l'entrepreneur.

Personne-ressource principale :  
Téléphone (bureau) :  
Téléphone cellulaire :  
Courriel :

Personne-ressource secondaire :  
Téléphone (bureau) :  
Téléphone cellulaire :  
Courriel :

#### 2) Centre de recherche et de développement de Québec (Québec)

2560, boulevard Hochelaga (Québec) G1V 2J3

**Heures d'ouverture normales** : du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 16 h 00 (heure de l'Est).

**Arrivée** : Les visiteurs doivent s'inscrire auprès du commissionnaire à leur arrivée au Centre. Ils devront fournir une pièce d'identité émise par un gouvernement et demander le gestionnaire des installations.

Personne-ressource principale :  
Téléphone (bureau) :  
Téléphone cellulaire :  
Courriel :

Personne-ressource secondaire :  
Téléphone (bureau) :  
Téléphone cellulaire :  
Courriel :



## Appendice « E » SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES ET PORTÉE DES TRAVAUX

### 3) Centre de recherche et de développement de London

1391, rue Sandford, London (Ontario) N5V 4T3

**Heures d'ouverture normales** : de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi (excluant les jours fériés).

**Arrivée** : Les entrepreneurs doivent suivre les signes à l'intention des visiteurs. Ils doivent signaler leur arrivée au commissionnaire et signer le registre au bureau de réception de l'entrée principale. Les commissionnaires appelleront le gestionnaire des installations pour escorter les entrepreneurs. Avant de quitter le site, les entrepreneurs devront signer le registre de nouveau au bureau de réception des commissionnaires.

Personne-ressource principale :

Téléphone (bureau) :

Téléphone cellulaire :

Courriel :

Personne-ressource secondaire :

Téléphone (bureau) :

Téléphone cellulaire :

Courriel :

### 4) Centre de recherche et de développement de Saint-Hyacinthe

3600, boulevard Casavant Ouest, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8E3

**Heures d'ouverture normales** : de 7 h 00 à 15 h 30

**Arrivée** : Les entrepreneurs doivent s'inscrire à la réception située dans l'entrée principale et demander le gestionnaire des installations. Ils peuvent se stationner du côté ouest du bâtiment principal.

Personne-ressource principale :

Téléphone (bureau) :

Téléphone cellulaire :

Courriel :

Personne-ressource secondaire :

Téléphone (bureau) :

Téléphone cellulaire :

Courriel :

### 5) Centre de recherche et de développement de Charlottetown

440, avenue University, Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 4N6

**Heures d'ouverture normales** : du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 16 h 30 (heure de l'Atlantique).

**Arrivée** : Les visiteurs doivent signer le registre au bureau des commissionnaires dans l'entrée du bâtiment principal. Les entrepreneurs doivent prendre des dispositions avec le gestionnaire des installations avant la visite.

Personne-ressource principale :

Téléphone (bureau) :

Téléphone cellulaire :

Courriel :

Personne-ressource secondaire :

Téléphone (bureau) :

Téléphone cellulaire :

Courriel :



## Appendice « E » SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES ET PORTÉE DES TRAVAUX

### 6) Centre de recherche et de développement de Fredericton

850, route Lincoln, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 4Z7

**Heures d'ouverture normales** : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 (heure de l'Atlantique).

**Arrivée** : Les visiteurs doivent signer le registre au bureau des commissionnaires dans l'entrée du complexe de laboratoire du bâtiment 1. Les entrepreneurs doivent prendre des dispositions avec le gestionnaire des installations avant la visite.

Personne-ressource principale :

Téléphone (bureau) :

Téléphone cellulaire :

Courriel :

Personne-ressource secondaire :

Téléphone (bureau) :

Téléphone cellulaire :

Courriel :

### 7) Centre de recherche et de développement de St. John's

308, route Brookfield, St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1E 0B2

**Heures d'ouverture normales** : de 7 h 45 à 16 h 30 (Heure de Terre-Neuve)

**Arrivée** : Les entrepreneurs devraient se stationner sur le côté gauche du bâtiment principal n° 25. Ils doivent passer par les portes avant du bâtiment et utiliser la sonnette. Les employés y répondront, puis appelleront le gestionnaire des installations. Des rendez-vous peuvent être planifiés avec le gestionnaire des installations pour faciliter le projet.

Personne-ressource principale :

Téléphone (bureau) :

Téléphone cellulaire :

Courriel :

Personne-ressource secondaire :

Téléphone (bureau) :

Téléphone cellulaire :

Courriel :